

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

Le Mercredi Quatre Octobre Deux Mil Vingt Trois à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

ETAIENT PRESENTS : Julie AUBRY, Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Mélanie COTTINEAU, Katharina THOMAS, André-Jean VIEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Solenne HAMEL-GUITTON, Nadia KNOEPFFLER, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, et Isabelle LEFOL-ANDRE.

ETAIENT EXCUSES : Camille FRESNEAU, Freddy SOURISSEAU, Christophe GRANGE et Cyrielle GRIMAULT.

ETAIENT ABSENTS : Aurélie LARNAUD.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Solenne HAMEL-GUITTON est désignée secrétaire de séance.

POUVOIRS :

Il est donné lecture des pouvoirs de : Camille FRESNEAU pour Séverine LENOBLE, Freddy SOURRISSEAU pour Delphine CLOUET, Christophe GRANGE pour Patrick BUCHET et Cyrielle GRIMAULT pour Amélie CORNILLEAU.

Objet de la délibération

Convocation le 28 septembre 2023
Nombre de conseillers en exercice : 21
Nombre de conseillers présents ou représentés : 20
Publié le 10 octobre 2023

N°24-2023 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : André-Jean VIEAU

Dans le cadre des actions et des activités proposées aux familles par le SIVU de l'Enfance au cours de l'année scolaire 2023/2024, il est prévu de recourir à du personnel contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

Compte tenu des besoins recensés, le Président propose à l'assemblée de créer les emplois non permanents suivants :

Service demandeur	Effectif demandé	Fonction	Mission	Grade	Indice Brut	Temps de travail	Période d'emploi et/ou durée maximale par contrat
Parentalité	2	Animateur.rice	Assurer des temps d'animation dans le cadre des actions de parentalité	Adjoint.e d'animation	IB 367	2 heures par intervention	Du 5 octobre 2023 au 12 juillet 2024

Accueil du mercredi	1	Agent.e polyvalent.e d'entretien	Assurer le nettoyage des locaux de l'accueil périscolaire du mercredi après-midi	Adjoint.e technique	IB367	1.5 heure par mercredi	Du 5 octobre 2023 au 3 juillet 2024
---------------------	---	----------------------------------	--	---------------------	-------	------------------------	-------------------------------------

Le recours à ces agents contractuels sera ajusté en fonction des besoins réels du service et dans la limite des effectifs prévus ci-dessus.

La rémunération des agents contractuels suivra l'augmentation de la valeur annuelle du point.

Ils pourront éventuellement bénéficier du régime indemnitaire au même titre que le personnel titulaire de la collectivité comme le prévoit les délibérations relatives au régime indemnitaire.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L332-23-1,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter les emplois non-permanents dans les conditions exposées ci-dessus,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 20

Abstentions : 0

Votants : 20

Exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

DECIDE la création des emplois non permanents proposés pour faire face à un accroissement temporaire d'activité dans les services du SIVU de l'Enfance.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les contrats de recrutement correspondants.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Le Président,
André-Jean VIEAU
Pour le Président et par délégation
La directrice générale des services
Christine PRIGENT



Transmission sur le site internet le :
Transmission au contrôle de légalité le :

10 OCT. 2023

